

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2011

Objet : Tarifs au Restaurant Municipal au 1^{er} janvier 2012 – M. le Maire

La commission « administration générale » propose de majorer les tarifs de la restauration scolaire de **2 %** arrondi.

a) aux enfants scolarisés dans nos écoles : le tarif de base passera de 3,38 € à **3,45 €** Pour les enfants dont les parents ne sont pas domiciliés dans la commune, le tarif sera de **4,53 €** contre 4,44 € en 2011.

b) au personnel communal, enseignants les jours scolaires, stagiaires, les jeunes de 12 à 18 ans inscrits dans des stages d'associations Chartraines, les retraités bénéficiaires du FNS, le tarif sera de **5,47 €** contre 5,36 € en 2011.

Les agents communaux pourront prétendre à l'indemnité repas fixée chaque année par le Ministère de l'Education Nationale.

Les dispositions de la délibération du 12 décembre 2005 relative à une dégressivité du prix des repas pris à la cantine scolaire par tout agent de la commune, du CCAS, de l'EHPAD sont inchangées. La minoration du prix est la suivante :

- indice brut inférieur à 345 : 80 % du prix de base
- indice brut compris entre 345 et 400 : 90 % du prix de base
- indice brut supérieur à 400 : 100 % du prix de base

c) au personnel des administrations qui en auront fait la demande, aux retraités et leurs conjoints, aux vacataires, le tarif sera de **6,28 €** contre 6,16 € en 2011.

d) aux stagiaires adultes dans le cadre d'associations Chartraines et dans la limite des places disponibles, aux élus municipaux, aux conjoints et enfants du personnel communal et des enseignants, aux enseignants hors jours scolaires, aux invités de toutes les personnes sus- mentionnées, le tarif sera de **7,59 €** contre 7,44 € en 2011.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2011

Objet : Tarifs des prestations funéraires au 1^{er} janvier 2012 – M. le Maire

La commission « administration générale » propose de majorer les tarifs de **2 %** en appliquant un arrondi.

Concessions

	2011	2012
15 ans	33,65 €	34,35 €
30 ans	97,55 €	99,50 €
50 ans	194,60 €	198,50 €

Colombarium

	2011	2012
15 ans	1036,00 €	1056,70 €
30 ans	1883,00 €	1920,65 €

Dépôt d'une urne (au-delà de la première)

2011	2012
37,60 €	38,35 €

Dispersion des cendres au Jardin du Souvenir : 66 €

Chambre d'exposition funéraire

	Chartrain (domicile ou concession)	Non Chartrain
Forfait 3 jours	<i>En 2011 : 147,95 €</i>	<i>En 2011 : 170,60 €</i>
	2012 : 150,90 €	2012 : 174,00 €
Jour supplémentaire	<i>En 2011 : 57,00 €</i>	<i>En 2011 : 57,00 €</i>
	2012 : 58,15 €	2012 : 58,15 €

Cavernes

15 ans : **535,50 €**

30 ans : **805,80 €**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2011

Objet : Droits de places au 1^{er} janvier 2012 – M. le Maire

1/ Marché hebdomadaire

La commission « administration générale » propose de porter le droit de place occupé par les commerçants du marché à **1 €** le mètre linéaire (0,90 € en 2011) et de conserver ce tarif quelques années.

2/ Redevance d'occupation du domaine public

La commission « administration générale » propose de fixer pour la redevance d'occupation du domaine public (commerçants et services) **2, 30 €** le m² occupé en 2012.

La redevance annuelle ne pourra être inférieure à **30 €**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces droits de places.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2011

Objet : Tarifs des prestations effectuées en régie par le personnel communal au 1^{er} janvier 2012– M. le Maire

Lorsqu'il y a plaintes de riverains pour signaler que des terrains ne sont pas entretenus, que des épaves, des gravats ou autres objets de toute nature gênent ou dénaturent le paysage, les services communaux peuvent intervenir pour le compte de particuliers qui ne respecteraient pas certaines règles. Le coût de l'intervention est facturé au tarif ci – dessous.

Les propriétaires seront d'abord avisés puis, suivra la procédure de constat et de mise en demeure avec une date butoir au-delà de laquelle les services communaux seront requis pour intervenir.

La commission « administration générale » propose de majorer ces tarifs de **2 %** arrondi.

<i>Matériel</i>	Prix de location à l'heure		Personnel / heure		TOTAL	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Tracto Pelle	47,00 €	48,00 €	24,50 €	25,00 €	71,50 €	73,00 €
Camion Renault	37,75 €	38,50 €	24,50 €	25,00 €	62,25 €	63,50 €
Tracteur agricole	47,00 €	48,00 €	24,50 €	25,00 €	71,50 €	73,00 €
Fourgon type C25	28,20 €	28,75 €	24,50 €	25,00 €	52,70 €	53,25 €
Tondeuse autoportée	37,75 €	38,50 €	24,50 €	25,00 €	62,25 €	63,50 €
Tondeuse tractée	15,10 €	15,40 €	24,50 €	25,00 €	39,60 €	40,40 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2011

Objet : Tarifs de location de matériel au 1^{er} janvier 2012 – M. le Maire

La commission « administration générale » propose de majorer ces tarifs de **2 %** arrondi.

Famille Chartraine		
Bacs à déchets verts	<i>2011</i>	<i>19,00 €</i>
	2012	19,40 €
Remorque – créneau de 2h00 (1 ^{ère} heure gratuite du lundi au vendredi)	<i>2011</i>	<i>5,90 €</i>
	2012	6,00 €

La commission propose de supprimer le tarif de location du rétroprojecteur car ce matériel n'est plus sollicité depuis plusieurs années (un tarif pour la location du vidéoprojecteur est fixé sur le tableau concernant les salles du Centre Culturel).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2011

**Objet : Tarifs : Location salle Lancelot et services ci-après au 1^{er} janvier 2012 :
M. le Maire**

La commission propose au Conseil Municipal de majorer ces tarifs de 2 % arrondi.

1°) Location de la salle de réunion Lancelot à Brocéliande

Tarifs 2011	Tarifs 2012
½ journée 60,00 €	61,20 €

2°) Location de la vaisselle affectée à la Salle Viviane – forfait pour 50 personnes

Tarifs 2011	Tarifs 2012
19,95 €	20,35 €

3°) Charges locatives à l'Espace Brocéliande – Eau, électricité, chauffage, entretien des communs (par m2 loué / an)

Tarifs 2011	Tarifs 2012
20,00 €	20,50 €

4°) Tarif horaire du personnel de service

Tarifs 2011	Tarif 2012
29,75 €	30,35 €

5°) Remplacement de vaisselle cassée

Le tarif des pièces cassées est fixé à **1,85 €** l'unité au lieu de 1,80 € en 2011.

6°) Forfait en cas de non respect du règlement

Le forfait est maintenu à **85 €**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2011

Objet : Salles municipales Victor Basch – Mairie ; Ferme des Peupliers ; Viviane à l’Espace Brocéliande : nouveau règlement d’utilisation, tarifs de location au 1^{er} janvier 2012 – M. le Maire

La commission propose au Conseil Municipal de majorer ces tarifs de 2 % arrondi.

SALLE VICTOR BASCH

Tarifs 2012	<i>Sans Cuisine</i>		<i>Avec Cuisine</i>		
	<i>½ Journée de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h</i>	<i>Journée de 8h à 17h ou soirée de 17h à 1h</i>	<i>½ Journée de 8h30 à 12h30 ou de 14h à 17h</i>	<i>Journée de 8h à 17h ou soirée de 17h à 1h</i>	<i>Forfait vaisselle par 40 couverts</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Associations Chartraines ou de communes voisines (statut de l'association à Chartres), Vin d'honneur - Collège de Chartres 	<i>gratuit</i>		<i>25,40 €</i>	<i>51,80 €</i>	<i>15,70 €</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Vin d'honneur à l'occasion de mariage ou de décès 	<i>gratuit</i>		<i>gratuit</i>	<i>gratuit</i>	<i>15,70 €</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Entreprises et Comités d'entreprise Chartrains; réunions politiques - Associations sportives et amicales du personnel d'entreprises Chartraines - Syndicats ou autres organisations d'entreprises Chartrains 	<i>gratuit</i>		<i>33,70 €</i>	<i>59,70 €</i>	<i>15,70 €</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Associations Chartraines ou non Chartraines à but lucratif (avec entrées payantes) - Syndics 	<i>59,70 €</i>		<i>74,50 €</i>	<i>119,30 €</i>	<i>15,70 €</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Associations* ou syndicats départementaux ou régionaux - Entreprises et comités d'entreprises extérieurs à Chartres - Associations* nationales 	<i>74,50 €</i>		<i>103,60 €</i>	<i>155,30 €</i>	<i>15,70 €</i>

* Association loi 1901 déclarée à la Préfecture

SALLE FERME DES PEUPLIERS

Tarifs 2012	Par jour le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9 h le matin au jour suivant 9h le matin sans repas	Par jour le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h le matin au jour suivant 9h le matin avec repas	Par jour le vendredi, veille de jours fériés et jours fériés de 9h le matin au jour suivant 9 h le matin	Forfait week-end du samedi 9h le matin au lundi 9h le matin
Chartrains, Associations ou Entreprises chartraines	76,80 €	105,60 €	134,50 €	230,50€
Non Chartrains, Traiteurs chartrains dans le cadre de leur profession	149,00 €	218,60 €	288,20 €	461,20 €

SALLE VIVIANE et BAR DES CHEVALIERS

Tarifs 2012	Par jour le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h à 21h sans cuisine	Par jour le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h à 21h avec cuisine	Par jour le vendredi et veille de jours fériés de 9h à 1h	Jours fériés (du lundi au jeudi) de 9h à 22h	Forfait week-end samedi de 9h à 1h et dimanche de 8h à 22h
Chartrains	118,30 €	142,10 €	189,70 €	165,80 €	284,20 €
Associations ou Entreprises chartraines	142,10 €	189,50 €	225,00 €	201,40 €	367,20 €
Non chartrains, Traiteurs chartrains dans le cadre de leur profession	236,90 €	284,20 €	355,20 €	307,90 €	426,30 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2011

Objet : Tarifs de location des salles du Centre Culturel au 1^{er} janvier 2012 – M. le Maire

La commission propose au Conseil Municipal de majorer ces tarifs de **2 %** arrondi.

N° catégorie	CATEGORIES	SALLE RABELAIS SANS CUISINE		SALLE RABELAIS AVEC CUISINE				SALLE J. BREL	SALLES BAT. DES ASSOCIATIONS
		Journée de 8h à 17h ou soirée de 17h à 1 h	Journée + soirée	Journée de 8h à 17h ou soirée de 17h à 1 h	Journée + Soirée	forfait vaisselle par 50 couverts	Forfait ménage Tarif Horaire (voir règlement)	Gratuité pour 1 utilisation / an pour les associations à "caractère culturel " **	
1	Associations chartraines	GRATUIT		66.90 68,25	104.90 107,00	19.50 19,90	26.90 27,45	160.20 163,40 avec 3 personnels (hors technicien)	GRATUIT
	Associations : communes voisines (statut de l'association à Chartres)	GRATUIT	GRATUIT	66.90 68,25	104.90 107,00	19.50 19,90	26.90 27,45		GRATUIT
	Collège de Fontenay	GRATUIT		66.90 68,25	104.90 107,00	19.50 19,90	26.90 27,45		GRATUIT
2	Entreprises et comités entreprises chartraines	100.90 102,90	133.60 136,30	166.90 170,25	203.50 207,60	19.50 19,90	26.90 27,45	782.70 798,35 avec 2 personnels (hors technicien)	58.50 59,60 1/2 journée 8h30-12h30 14h00-18h00
	Associations sportives et amicales du personnel d'entreprises chartraines	100.90 102,90	133.60 136,30	166.90 170,25	203.50 207,60	19.50 19,90	26.90 27,45		
	Syndicats, organisation d'entreprises de chartres	100.90 102,90	133.60 136,30	166.90 170,25	203.50 207,60	19.50 19,90	26.90 27,45		
3	Ass.départ.ou régionales* Comités d'entreprises extérieures Syndicats départementaux ou régionaux Entreprises extérieures à Chartres Associations nationales*	Uniquement journée + soirée 382.00 389,70		Uniquement journée + soirée 469.70 479,10		19.50 19,90	26.90 27,45	1044.00 1064,90 avec 2 personnels (hors technicien)	71.10 72,50 1/2 journée 8h30-12h30 14h00-18h00
		Tarif des pièces cassées (l'unité) 1.70 € - 1,75 €						Tarif horaire d'un Tech. Supplémentaire 32.00 € - 32,65	
								Forfait copie-son (fourniture non comprise) 25.40 € - 25,90	
								Location vidéoprojecteur (1/2 journée) 50.80 € - 51,80	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2011

Objet : Tarifs de la maison des associations au 1^{er} janvier 2012 – M. Miclard

Il est proposé le maintien des tarifs pour l'année 2012 votés au Conseil Municipal du 26 septembre 2011.

Tarifs Maison des associations par tranches de 4 heures : 8h30-12h30, 14-18h, 18h-22h.

Catégories	Salle 130 personnes	Salle 80 personnes	Salle 15 personnes
1- Associations chartraines et associations ⁽¹⁾ des communes voisines dont le siège social est à Chartres de B. Collège de Fontenay	Gratuit	Gratuit	gratuit
2- Entreprises et Comités d'entreprises chartraines, associations sportives ⁽¹⁾ , amicales du personnel d'entreprises chartraines, syndicats, autres structures d'entreprises de Chartres de B.	95€ la tranche	58.50€ la tranche	11€ la tranche
3- Associations départementales ou régionales ⁽¹⁾ . Comités d'entreprises extérieures à la commune. Syndicats départementaux ou régionaux. Entreprises extérieures à Chartres de B, Associations Nationales ⁽¹⁾	116€	71.10€	14€50
(1) : association loi 1901 déclarée en préfecture.			
Forfait pour le non respect du règlement	80€	80€	80€
Ménage taux horaire	25.85€	25.85€	25.85€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces tarifs.